

EquiLiberté, association nationale de randonneurs équestres (cavaliers et meneurs) négocie régulièrement son contrat groupe d'assurance avec la compagnie MACIFILIA pour proposer à tous ses adhérents des tarifs au plus bas coût sans restreindre la qualité et le périmètre des couvertures d'assurance. Les tarifs obtenus au terme de ces négociations sont particulièrement attractifs pour deux raisons :

- ✓ d'une part la mutualisation des risques entre tous les adhérents d'EquiLiberté
- ✓ et d'autre part la prise en compte des seuls risques liés à l'équitation et à l'attelage de loisir. Les sinistres dus à la compétition et à l'enseignement, plus nombreux, plus graves et plus coûteux n'entrent pas, en effet, dans les activités menées par EquiLiberté et ses associations, ni dans les risques couverts par son contrat groupe (contrat MACIFILA n° 9.500.587).

Ici réside tout l'intérêt d'EquiLiberté et de l'autonomie des randonneurs équestres : en prenant en charge leurs propres intérêts, ils se dotent de solutions vraiment adaptées à leurs besoins et à leurs pratiques. D'après ce principe de mutualisation et de limitation aux seuls risques de l'équitation de loisir, il va de soi que plus EquiLiberté aura un nombre important d'adhérents, plus il lui sera possible de négocier de meilleurs tarifs. **EquiLiberté propose à ses adhérents trois types majeurs de garanties d'assurance négociées avec la compagnie MACIFILIA décrites ci-dessous, sur son site d'information www.equiliberte.org et sur simple demande.**

« Responsabilité Civile & Accidents Corporels » Pratiquant

Responsabilité civile	Montant des garanties	Franchise
Tous dommages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> ➢ faute inexcusable ➢ dommages matériels et immatériels consécutifs <ul style="list-style-type: none"> ➢ dont dommages subis par les équidés ➢ dommages immatériels non consécutifs (défaut de conseil article 38) 	7 000 000 € par sinistre 1 000 000 € par année d'assurance 1 200 000 € par sinistre 5 000 € par sinistre 40 000 par sinistre	Voir ci après 500 € 150 € (1) 150 € 1500 €
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Celle de la garantie
Recours	25 000 par litige	500 €
Accidents corporels	Montant des garanties	Franchise
<ul style="list-style-type: none"> ➢ décès ➢ Infirmité permanente ➢ Frais de traitement 	15 000 € 30 000 € 100 % du tarif de responsabilité conventionnel	Néant 5 % Néant

(1) La franchise est abrogée en cas de sinistre déclaré par une association affiliée

Garanties Corporelles Facultatives

Option	Montant cotisation pour l'assuré	Garanties	Montant de la garantie
Option 1. Avance sur recours	65 €	Garantit les conséquences des préjudices corporels	100 000 €
Option 2. Indemnités contractuelles	25 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente	35 000 € 65 000 €
Option 3. Indemnités contractuelles	55 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Indemnité journalière Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage	35 000 € 65 000 € 16 € 8 € 125 % 800 €
Option 4. Indemnités contractuelles	45 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Indemnité journalière Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage	16 000 € 35 000 € 8 € 8 € 125 % 800 €
Option 5. Junior (moins de 16 ans)	17 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de	1 600 € 16 000 € 8 €
			125 % 800 €

Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidés

Qui bénéficie de la RCPE ?	Que couvre la RCPE ?	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le propriétaire d'équidé adhérent d'EquiLiberté assuré en RC pratiquant et ayant spécifiquement souscrit cette assurance RCPE ➤ Le gardien d'équidé non professionnel adhérent d'EquiLiberté assuré en RC pratiquant et ayant spécifiquement souscrit cette assurance RCPE ➤ Obligations de l'assuré : <ul style="list-style-type: none"> - indiquer précisément le nom et le n° SIRE de chaque équidé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La RCPE couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, provenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - des équidés ➤ Cette garantie est accordée dans le cadre de la pratique de la randonnée équestre et de l'ensemble des activités liées au tourisme équestre. ➤ Elle est accordée en tout lieu, sauf à l'occasion : <ul style="list-style-type: none"> - de l'embarquement et du débarquement des équidés par des tiers - de l'embarquement et du débarquement des équidés dans les véhicules de l'assuré (sauf en cas de non garantie par le contrat automobile de l'assuré) - du transport des équidés ➤ Exclusions spécifiques. Ne sont pas couverts : <ul style="list-style-type: none"> - la participation de l'assuré ou de l'animal à des courses, paris ou matches, ou aux essais préparatoires à ces manifestations - toutes activités professionnelles - toutes activités rémunérées sauf si organisées par EQUILIBERTE ou une association affiliée - tous dommages causés aux tiers lorsque les équidés garantis sont sous la garde d'un centre équestre, d'un club hippique ou d'un haras. 	
Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise
Tous dommages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> ➤ dommages matériels et immatériels consécutifs ➤ dont dommages subis par les équidés 	7 000 000 € par sinistre 1 000 000 € par année d'assurance 5 000 € par sinistre	Voir ci après 200 € 20 € (1)
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Celle de la garantie
Recours	15 000 par litige	300 €

Le contrat groupe négocié par EquiLiberté auprès de la compagnie MACIFILIA est librement consultable sur le site d'information www.equiliberte.org, rubrique « Assurances ». Vous y trouverez, en outre, d'utiles compléments sur les questions relatives aux assurances : liberté d'assurance, transport de personnes en voitures d'attelage, Relais-Amis, assurances spécifiques (mortalité, chasse à courre, spectacles équestres associatifs, véhicules hippomobiles, etc.)